



PRINCE EDWARD ISLAND

Regulatory & Appeals Commission
Commission de réglementation et d'appels
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

AVIS

PRIX DU PÉTROLE

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 21 février 2025. – La Commission de réglementation et d'appels de l'île a approuvé les prix pétroliers suivants, qui seront en vigueur à partir de 0 h 1 le vendredi 21 février 2025 :

- Le prix de l'essence ordinaire restera le même.
- Le prix de l'essence super restera le même.
- Le prix du mazout restera le même.
- Le prix du diesel restera le même.
- Le prix du propane augmentera de 0,7 cent le litre pour Irving Energy, de 1,1 cent le litre pour Superior Propane, de 0,5 cent le litre pour Avenir Energy, de 1,6 cent le litre pour Kenmac Energy Inc., et de 1,6 cent le litre pour Noonan Petroleum.

Avec les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 170,4 et 171,6 cents le litre, le prix de l'essence super sans plomb aux stations libre-service se situera entre 180,7 et 181,8 cents le litre, et celui du diesel se situera entre 200,8 et 201,9 cents le litre.

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 142,5 cents le litre.

Le prix du propane se situera entre 97,6 et 99,0 cents le litre.

Pour connaître les prix actuels des produits du pétrole, visitez le site irac.pe.ca.

La Commission prévoit une nouvelle révision des prix le 28 février 2025.